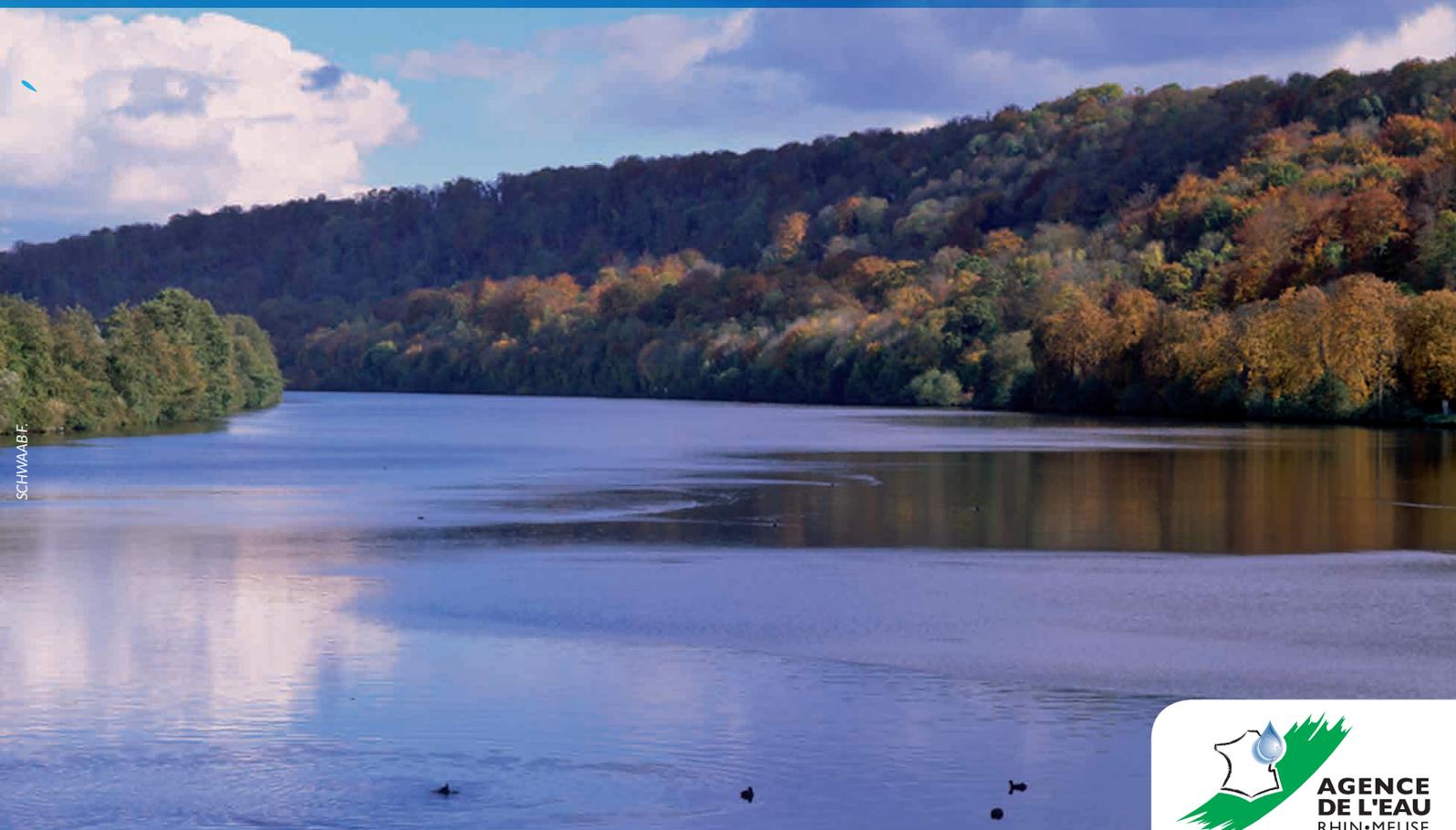
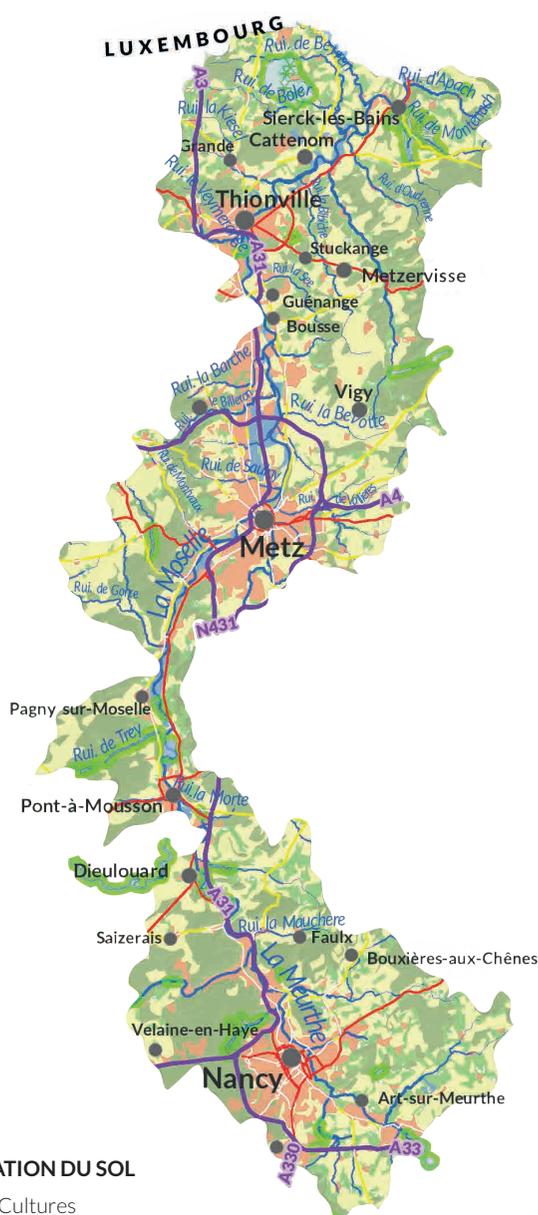


POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

MÉTROPOLE LORRAINE PARTIE SUD

Nancy • Pont-à-Mousson • Maxéville • Saint-Nicolas-de-Port • Frouard • Liverdun
Pompey • Dieulouard • Bouxières-aux-Dames • Pagny-sur-Moselle





OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables

Le bassin Métropole Lorraine (Nord et Sud) s'étend de Nancy à la frontière luxembourgeoise. Ce secteur dispose d'une densité d'industries et d'activités commerciales qui le situe sur le bassin Rhin-Meuse en deuxième position, juste après la plaine d'Alsace. Si la population et l'activité économique sont très majoritairement situées dans le sillon mosellan de Nancy à Thionville, 80% des 212 communes du territoire sont situées en zone rurale, essentiellement au nord-est de Metz où l'agriculture reste la principale activité économique.

Avec près de 800 000 habitants regroupés en majeure partie dans les agglomérations de Nancy et Metz, ce territoire constitue le poumon économique de la Lorraine. Le réseau hydrographique constitué par la Moselle et la Meurthe

PORTRAIT

Le volet « Portrait » concerne l'ensemble du territoire de métropole Lorraine (Nord et Sud), les autres parties se focalisent sur la partie sud (partie meurthe-et-mosellane).



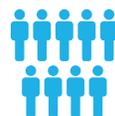
A Pompey, confluence de la Moselle (à gauche) et de la Meurthe (à droite).

Wikimedia, Musicaline, Sous licence Creative Commons



52%

du territoire dédié à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 18/34)



416 HAB/KM²

(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



269 MM/AN

(précipitations efficaces) pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



1,6 INDUSTRIE/KM²

(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/km²)



2300 HA

de zones humides remarquables pour leur intérêt écologique



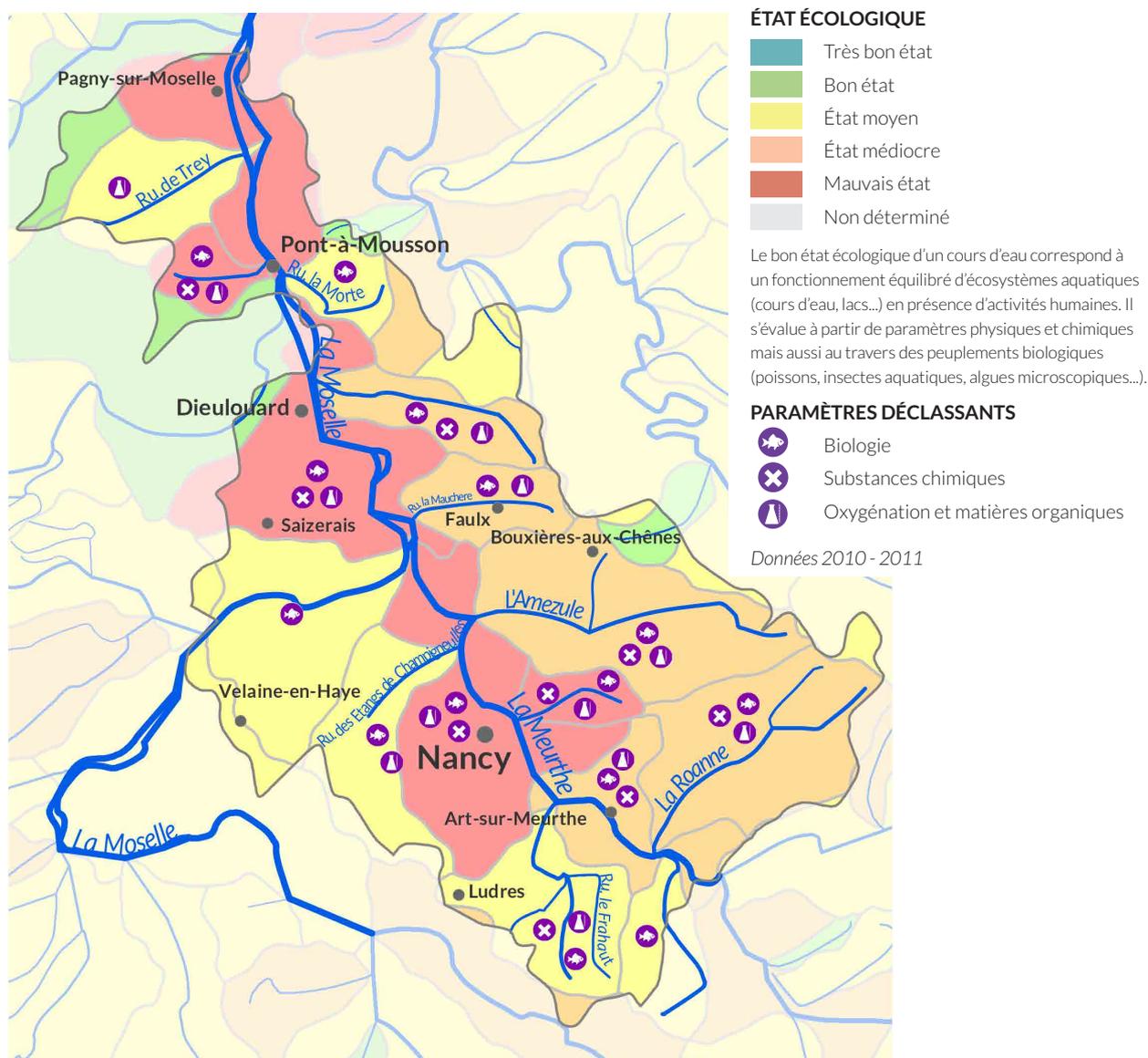
15%

du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 3/34)

navigables a historiquement constitué une épine dorsale où les populations se sont installées trouvant là des conditions propices pour s'établir et commercer.

La géologie et le relief structurent fortement le paysage de ce territoire qui se découpe en trois grandes zones aux caractéristiques très spécifiques. A l'ouest, les côtes de Moselle du fait de leur géologie, sont particulièrement vulnérables aux pollutions et forment un relief escarpé majoritairement occupé par des forêts. Au centre, la plaine de la Moselle située au pied des côtes calcaires est très urbanisée et largement exploitée pour l'extraction de granulats. A l'est, le plateau lorrain est constitué majoritairement de terrains imperméables et de faible relief.

QUALITÉ DES EAUX



Sur la partie meurthe-et-mosellane (partie sud) du bassin hydrographique Métropole Lorraine, les cours d'eau ont été partagés en 15 entités homogènes. La Moselle et cinq de ses affluents affichent un état écologique moyen, présentant des dégradations physiques et chimiques ne permettant pas le maintien des espèces de poissons attendues sur ces cours d'eau.

Le ruisseau de Grand Rupt, la Meurthe et cinq de ces affluents présentent un état écologique médiocre à mauvais du fait de l'altération des cours d'eau (curage, rectification, seuils transversaux...) et d'excès de nutriments (azote, phosphore), de matières organiques et de substances chimiques (cuivre, zinc) défavorables à la vie aquatique (poissons, algues, invertébrés).

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances chimiques telles que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus de toutes sortes de

combustion, les phtalates (utilisés notamment comme agents d'assouplissement des plastiques) et certains métaux lourds dont l'origine reste à identifier.

La ressource en eau souterraine présente une diversité de dégradations, témoins d'activités industrielles (sels, sulfates, solvants chlorés...) ou agricoles (nitrates et pesticides).

Enfin, 19 captages destinés à l'alimentation en eau potable dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



++

POLLUTIONS DIFFUSES

- Développer des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires à la parcelle (allongement de la rotation, désherbage mécanique...), améliorer les pratiques en matière de gestion de la fertilisation azotée et compléter par la création de zones tampons (plantation de haies, bandes enherbées, zones humides...).
- Renforcer l'animation territoriale afin d'accompagner le changement des pratiques et la préservation des milieux aquatiques et humides. Ces actions concernent prioritairement le secteur de la confluence de la Meurthe et de la Moselle (Meurthe, Gremillon, Roanne, Amezule, Natagne, Mauchère...).



++

RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Aménager ou supprimer prioritairement les obstacles infranchissables présents sur la Moselle et la Meurthe et inscrire ce type d'action dans les programmes de renaturation.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Développer en partenariat avec les acteurs locaux des projets de renaturation des cours d'eau et zones humides, prioritairement sur la Moselle, ses affluents du secteur de Pont-à-Mousson, la Meurthe et la majorité de ses affluents
- Intégrer la préservation et la création de zones humides au sein des documents locaux d'urbanisme.

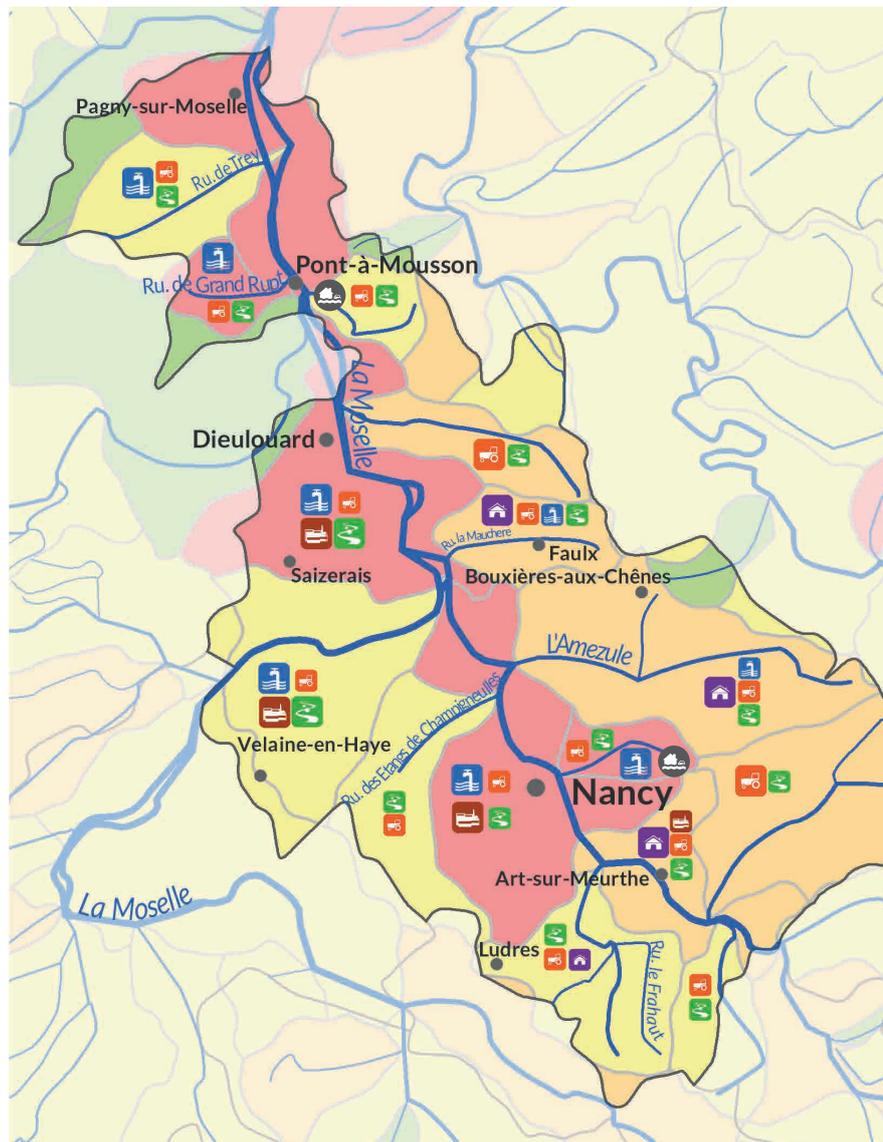
Les actions pour réduire les risques liés aux inondations et pour préserver les milieux naturels sont à mener en synergie.



++

CAPTAGES DÉGRADÉS

Mettre en œuvre les plans d'actions pérennes garantissant la reconquête de la qualité des eaux. Concerne les syndicats intercommunaux des eaux de Seille et Moselle, de l'Obrion Moselle, et les communes de Loisy, Faulx, Custines, Frouard.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

FOCUS

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

Initier une étude globale et concerter les usagers de l'eau pour trouver des solutions pérennes de réduction des prélèvements dans les cours d'eau. La Moselle, la Meurthe, et les ruisseaux de Gremillon, Grand Rupt et Trey sont concernés.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Développer un plan d'actions visant la réduction/suppression des substances dangereuses.
- Améliorer le traitement des effluents et mettre en place des technologies propres. Ces actions concernent prioritairement les industries localisées le long de la Meurthe (soudières, fabrication de papiers sanitaires et domestiques, blanchisserie) et de la Moselle (métallurgie, production d'énergie, de pièces en graphites, d'emballage de boisson...).

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Étendre les opérations collectives visant à suivre et à réduire les apports de substances dangereuses des activités économiques vers les réseaux d'assainissement des collectivités, avec un suivi particulier pour les grandes agglomérations telles que Nancy.
- Inciter à la bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau. Ces actions concernent prioritairement les agglomérations situées le long de la Meurthe (Varangéville, Nancy) et de la Moselle (secteur de Pont-à-Mousson).



POLLUTIONS PONCTUELLES

Améliorer les ouvrages d'épuration urbaine sur les bassins versants des ruisseaux de l'Amezule et du ruisseau de l'Étang.

POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

Améliorer la collecte des eaux usées et réduire les débordements vers le milieu naturel en temps de pluie prioritairement sur la Meurthe, et certains de ses affluents et le ruisseau de Trey



LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE PONT-A-MOUSSON ET NANCY/DAMELEVIÈRES (TRI) correspondent à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.

Agence de l'eau Rhin-Meuse REBO



L'opération Agri-Mieux Esch Plateau de Haye à Rosières en Haye a permis de faire diminuer de près de 60% la présence de nitrates et pesticides dans 5 captages d'alimentation en eau potable.

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur ce territoire, 19 captages dégradés par les nitrates ou pesticides ont été identifiés. Ils sont situés sur les communes de Bouxières-aux-Chênes, Faulx,

Custines et Loisy.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource en eau, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, de l'élaboration à l'évaluation, par la collectivité.

Les opérations agrimieux « Esch - Plateau de Haye » « Pi'eau Nields » et « Rupt de Mad » permettent de sensibiliser les agriculteurs. Ce conseil collectif est un atout pour le territoire mais ne suffit pas sur les captages. Seul un changement profond des assolements (remise en herbe des zones les plus contributives par exemple) ou des pratiques agricoles (agriculture biologique, forte réduction d'intrants) permettront de garantir la reconquête de leur eau.

CONCILIER INDUSTRIE LOURDE ET QUALITÉ DES EAUX

Agence de l'eau Rhin-Meuse REBO



Soudières Solvay à Damelevières sur la Meurthe.

L'usine St Gobain à Pont-à-Mousson, produit des canalisations en fonte et des pièces de voirie (plaques d'égout, grilles, ...). La fonte liquide est produite puis transformée sur place. En 2010, cette entreprise

représentait à elle seule plus de la moitié du zinc d'origine industrielle, soit environ 10% de tout le zinc déversé dans les eaux du bassin Rhin-Meuse (zinc total=180 t/an).

Suite à des premiers travaux sur les circuits internes d'eaux, 85% de cette pollution est désormais évitée. D'autres actions permettent de réduire encore ces flux polluants, dont le recyclage partiel des rejets, également efficace pour d'autres paramètres. L'ensemble de ces actions contribue significativement à l'objectif fixé par le plan de gestion des eaux (SDAGE), qui est de réduire de 30% les émissions de zinc dans le bassin Rhin-Meuse entre 2010 et 2021.

Les soudières du groupe Solvay à Dombasle-sur-Meurthe produisent du bicarbonate et du carbonate de sodium à partir du sel et du calcaire issus du sous-sol. Cette activité, ajoutée à la salinité naturelle des cours d'eau débouche sur de trop fortes concentrations de sels (chlorures) dans la Meurthe et la Moselle. Ces rejets pénalisent et fragilisent l'usage de l'eau. C'est le cas de l'alimentation en eau potable, notamment pour la ville de Metz et de certains usages industriels. Pour respecter les normes des conventions internationales sur le bassin du Rhin, les industriels ont mis en place une modulation de leurs rejets. Le travail se poursuit entre industriels, collectivités et services de l'État pour étudier les solutions afin d'améliorer à moyen terme la qualité du milieu tout en préservant l'activité industrielle. Il s'agit de comparer des solutions réalistes à la fois d'un point de vue économique, écologique et sociétal.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En préservant les zones humides et en végétalisant les sorties de drains, j'atténue les pollutions parvenant aux cours d'eau, je réduis les risques d'inondation et je favorise la biodiversité, notre assurance vie pour demain »



« En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau, je contribue au retour potentiel du saumon dans la Moselle et ses affluents »



« En développant des opérations collectives de réduction de l'utilisation des substances dangereuses en partenariat avec les artisans de l'agglomération nancéienne et de Pont-à-Mousson, je participe au développement durable du territoire et à la préservation efficace de la ressource en eau »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional de Lorraine...)
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

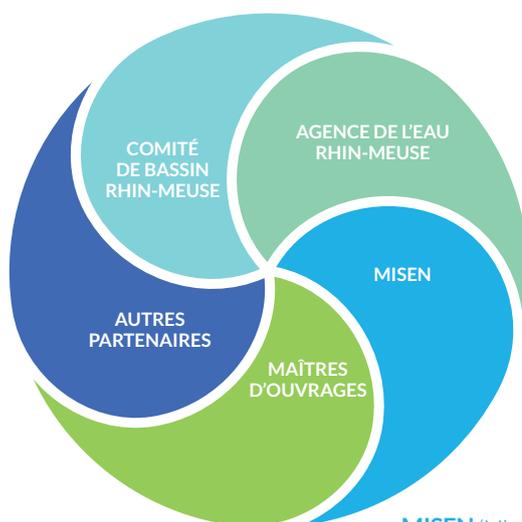
MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrage



MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 54)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés